

Présentation de l'Initiative

L'Initiative «Alertes précoces pour tous» (EW4All) est une action sans précédent visant à garantir que, d'ici à la fin de 2027, tous les habitants de la planète sont protégés contre les phénomènes météorologiques, hydrologiques ou climatologiques dangereux grâce à des systèmes d'alerte précoce capables de sauver des vies.

Face aux changements climatiques causés par l'activité humaine qui dégradent les conditions météorologiques à l'extrême, **il est plus crucial que jamais de mettre en place des systèmes d'alerte précoce**. Ces systèmes qui avertissent la population des orages, inondations ou épisodes de sécheresse imminents ne sont pas accessoires, loin s'en faut; ils offrent un outil efficace, qui permet de sauver des vies, de réduire les pertes économiques et d'obtenir un retour sur investissement de un à dix.

Les systèmes d'alerte précoce contribuent à diminuer le nombre de pertes et préjudices causés par les dangers météorologiques, hydrologiques et climatiques. Mais de graves lacunes subsistent, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

En 2022, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, **a lancé un appel mondial** pour que tous les habitants de la planète soient protégés par les systèmes d'alerte précoce d'ici à 2027.

Dans le cadre du **Programme d'accélération** du Secrétaire général des Nations Unies, l'Initiative «Alertes précoces pour tous» est essentielle pour garantir la justice climatique à ceux qui sont en première ligne de la crise. Elle concorde avec les priorités de l'**Accord de Paris** et appuie les principales dispositions du **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe**, en particulier l'objectif G sur la disponibilité et l'accessibilité des systèmes d'alerte précoce multidangers. Elle contribue également à mettre en œuvre les objectifs du **Programme 2030 pour le développement durable** relatifs à la lutte contre la faim et la pauvreté, la santé, l'eau, l'énergie propre, l'action climatique et les villes durables.

Cadre d'action conjoint

Lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC-COP 27), qui s'est tenue à in Charm El-Cheikh (Égypte) en novembre 2022, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé le **Plan d'action exécutif 2023-2027 de l'Initiative «Alertes précoces pour tous»**. Ce plan a été approuvé par les Parties à la CCNUCC et intégré dans le Plan de mise en œuvre de Charm El-Cheikh.

Le Plan d'action exécutif présenté à la COP 27 préconise le déploiement à grand échelle de l'Initiative «Alertes précoces pour tous» (EW4All) ainsi que des investissements et des mesures coordonnés en faveur des quatre piliers essentiels des Systèmes d'alerte précoce multidangers (MHEWS) de bout en bout centrés sur l'humain.

Pilier 1: Connaissance et gestion des risques de catastrophe

Pilier 2: Détection, observation, surveillance, analyse et prévision

Pilier 3: Diffusion des alertes et communication

Pilier 4: Capacité de préparation et d'intervention

Le Plan d'action exécutif souligne que l'objectif quinquennal «Alertes précoces pour tous» du Secrétaire général des Nations Unies exige une collaboration mondiale et régionale. D'importants travaux ont déjà été accomplis, notamment entre plusieurs Membres, des organes régionaux, des entités des Nations Unies, le secteur privé et des institutions financières.

S'agissant de l'Initiative «Alertes précoces pour tous», elle est codirigée par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), avec l'appui de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), et d'autres partenaires.

L'Initiative fait également intervenir des partenaires du développement dans le cadre de partenariats et de coalitions existants, tels que l'Alliance pour le développement hydrométéorologique, le Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques, et d'autres partenaires ou alliances régionaux.

Le Plan d'action exécutif explique comment les principaux mécanismes de financement seront étendus pour appuyer la réalisation de l'objectif et engloberont à cette fin l'initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS) et le Mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF), en étroite collaboration avec le [Fonds vert pour le climat](#) (FVC), le [Fonds pour l'adaptation](#) et le [Fonds pour l'environnement mondial](#) (FEM), ainsi que les [banques multilatérales de développement](#).

Description du pilier 2: détection, observation, surveillance, analyse et prévision

Le pilier 2 vise à combler des écarts cruciaux entre les États et territoires Membres de l'OMM, qui sont détaillés ci-dessous:

- Seuls un tiers des États et territoires Membres de l'OMM indiquent qu'ils disposent d'un système de surveillance et de prévision multidanger.
- Des lacunes cruciales ont été constatées dans les observations météorologiques en surface et en altitude effectuées en Afrique, dans certaines parties du Pacifique et à l'ouest de l'Amérique latine.
- À peine plus de la moitié des pays (56 %) indiquent qu'ils appuient leurs prévisions sur des données relatives aux dangers, à l'exposition et à la vulnérabilité, pour faire avancer les services de prévision et d'alerte axés sur les impacts.
- Deux tiers des Membres de l'OMM (67 %) déclarent disposer de services de prévision et d'alerte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Moins de quatre Membres de l'OMM sur dix (38 %) disposent d'un cadre juridique pour les systèmes d'alerte précoce multidangers.
- Dans les 30 pays sélectionnés au départ pour une assistance coordonnée relative à l'Initiative «Alertes précoces pour tous», la moitié des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) n'ont que des capacités de base en matière de surveillance et de prévision, et près d'un quart d'entre eux ne disposent même pas de ces capacités de base.

L'OMM tient compte de ces lacunes pour répartir ses efforts entre ses activités, ses programmes, ses commissions techniques, le Conseil de la recherche et les conseils régionaux. En s'appuyant sur l'ensemble de son réseau, l'Organisation œuvre à renforcer les capacités de ses États et territoires Membres, en vue d'atteindre les objectifs «Alertes précoces pour tous» et de combler les lacunes importantes.

Voir le document [EC-78/Doc. 3.1](#) sur la feuille de route de l'OMM pour l'Initiative «Alertes précoces pour tous».

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES

Pour surveiller et détecter les phénomènes extrêmes, il est essentiel de disposer de davantage de données de qualité. Ces données sont le fondement des services relatifs au temps, au climat et à l'eau. L'OMM veille à la disponibilité et la qualité de ces données indispensables pour une utilisation à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Voir le document [EC-78/Doc. 4.1.1\(4\)](#) sur les dernières avancées relatives à la mise en œuvre de la gestion des données climatologiques, qui contribuent à améliorer l'exhaustivité des jeux de données à la disposition des Membres.

PARTAGER DES DONNÉES DANS LE MONDE

Il est indispensable de faciliter le partage des données météorologiques, hydrologiques et climatiques ainsi que l'accès mondial à ces données, afin d'élaborer des prévisions et de diffuser des alertes précoces. Les organisations chargées de recueillir ou de produire des jeux de données, de créer des produits de prévision, d'affiner les informations et d'assurer l'archivage jouent un rôle charnière dans le processus. L'OMM a pour objectif de faciliter le partage de données à l'échelle locale, nationale et mondiale, tout en maintenant un bon rapport coût-efficacité.

Voir le document [EC-78/Doc. 4.1.2\(1-5\)](#) sur les dernières mises à jour relatives au WIGOS, au SIO et aux codes d'observation qui étayent le Système mondial d'observation (SMO).

AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE PRÉVISION

L'OMM vise particulièrement à optimiser l'usage des outils de prévision des dangers associés au temps, en s'appuyant sur l'affinage des données et sur la puissance de calcul renforcée, et en approfondissant les connaissances sur la dynamique des phénomènes météorologiques pour améliorer la précision des prévisions météorologiques.

Voir le document [EC-78/Doc. 4.1.1\(1\)](#) sur le plan de mise en œuvre des systèmes nationaux d'alerte précoce à la sécheresse, qui décrit la façon dont l'OMM facilite l'accès aux données et leur partage ainsi que la surveillance et la prévision des principaux dangers, dans le cadre de l'Initiative «Alertes précoces pour tous».

DES MESURES PROACTIVES POUR UNE INTERVENTION RAPIDE

L'OMM travaille au sein de ses conseils régionaux et à l'appui de ses Membres pour veiller à ce que les prévisions soient fournies en temps opportun, mais aussi faciles à utiliser et à exploiter.

Voir le document [EC-78/Doc. 4.1.1\(9\)](#) sur les mécanismes de mise en œuvre visant la science et les services dans le domaine de la santé, qui s'appuie sur la [résolution 17 \(EC-76\)](#) relatives aux activités de l'OMM en rapport avec la chaleur extrême et la santé, entre autres décisions de l'Organisation.

POSER DES CADRES DE DIRECTION SOLIDES

Une gouvernance solide est essentielle, ce qui exige d'élaborer des politiques appropriées, d'établir des organisations efficaces et de promouvoir la participation collective pour faciliter les prévisions, les alertes et les interventions rapides. Ces cadres soutiennent également des plates-formes de partage des connaissances et de discussions sur les progrès et tendances en cours en matière de prévention de catastrophe. L'OMM appuie la création d'un environnement propice aux MHEWS.

Voir le document [EC-78/Doc. 4.1.1\(7\)](#) sur les orientations pour la gestion de la continuité des activités, afin de faciliter la préparation à tout événement susceptible de perturber les opérations et les services, par exemple à l'aide du dispositif d'alerte rapide.

L'OMM veillera à ce que le plan de travail mondial soit mis en œuvre à l'échelle régionale et nationale, en tenant compte des priorités, de la situation et des besoins nationaux. À cet effet, l'Organisation appuiera l'élaboration de la feuille de route nationale pour l'Initiative «Alertes précoces pour tous» et contribuera aux aspects techniques et opérationnels de cette feuille de route pour ce qui concerne le pilier 2.

Les efforts relatifs au pilier 2 dans ces domaines sont décrits plus avant dans le document [EC-78/Doc. 3.1](#) sur la feuille de route de l'OMM pour l'Initiative «Alertes précoces pour tous». Le document [EC-78/Doc. 4.2](#) sur les programmes scientifiques et techniques de l'OMM traite également de ce sujet.

Mise en œuvre de l'Initiative «Alertes précoces pour tous» (EW4All)

Les 193 membres du Congrès ont convenu que l'Initiative EW4All figure au premier rang des priorités de l'Organisation, comme l'énonce le Plan stratégique de l'OMM 2024–2027.

En conséquence, les principales activités de l'OMM sont coordonnées et regroupées sous l'égide de l'Initiative «Alertes précoces pour tous», y compris les travaux des commissions techniques et des conseils régionaux qui sont axés sur la réalisation de l'objectif de l'Initiative.

Depuis son lancement, l'Initiative vise en priorité à coordonner les quatre piliers pour l'action et le déploiement des activités au niveau national. Le processus a démarré dans le cadre d'un accord conclu entre tous les partenaires pour commencer la mise en œuvre avec 30 pays marqués comme très vulnérables et fortement exposés aux incidences des changements climatiques.

Le plan stratégique de déploiement élaboré dans le cadre de l'Initiative EW4All se décline en deux phases essentielles: la phase catalytique et la phase d'action durable. Pendant la phase catalytique, les pays recensent les lacunes et mobilisent les parties prenantes pour accélérer la couverture universelle des MHEWS au moyen de feuilles de route nationales pour l'Initiative «Alertes précoces pour tous». Ensuite, la phase d'action durable consiste à mettre en œuvre collectivement les feuilles de route et à améliorer les capacités des MHEWS. Le groupe de coordination technique interpilier, qui réunit l'UNDRR, l'OMM, l'UIT et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a élaboré une trousse à outils et des orientations pour faciliter le déploiement du processus à l'échelle des pays.

Grâce aux dirigeants nationaux et à l'appui des partenaires au niveau des piliers, 22 pays ont aujourd'hui mené leurs ateliers en faveur de l'Initiative EW4All, démontrant ainsi leur engagement à réaliser l'objectif d'une couverture universelle des MHEWS avant 2027. Des feuilles de route nationales ont ainsi pu être élaborées, et employées par les pays et les partenaires pour développer leurs activités et les coordonner dans le cadre des quatre piliers. Quatorze ateliers supplémentaires sont prévus cette année.

La mise en œuvre réussie des feuilles de route EW4All repose en grande partie sur la participation active d'un large éventail de parties prenantes, y compris les Nations Unies, des organisations non gouvernementales, la société civile, le corps universitaire et le secteur privé. Chacune de ces entités apporte son expertise, ses ressources et ses perspectives uniques, améliorant ainsi l'efficacité générale de l'Initiative par des interventions coordonnées. Une intervention coordonnée permet de mettre les ressources en commun, d'éviter la répétition des efforts et de maximiser les incidences. En outre, les partenariats favorisent l'innovation, le partage des connaissances et le développement des capacités, en créant une synergie qui renforce la résilience et améliore la préparation mondiale aux catastrophes et aux situations d'urgence.

Il est indispensable de maintenir l'appui aux 30 pays retenus initialement pour mettre en œuvre avec succès l'Initiative «Alertes précoces pour tous». Ces pays ont accompli d'immenses progrès en mettant au point leur feuille de route nationale et en mobilisant des ressources pour déployer des MHEWS. Il sera crucial qu'ils maintiennent ce dynamisme et apportent une assistance constante à mesure qu'ils développeront des capacités d'alerte précoce essentielles.

Toutefois, la mise en œuvre réussie de l'initiative MHEWS nécessite d'améliorer la capacité d'alerte précoce dans tous les pays. Des efforts sont fournis pour élargir notre champ de vision et mieux soutenir le travail entrepris par le large éventail de donateurs et de banques de développement et, fait important, par les pays eux-mêmes, afin de rendre compte des progrès réalisés dans quelque lieu que ce soit.

Pour tous les aspects de la mise en œuvre, l'OMM souligne: le rôle fondamental des SMHN, en tant que fournisseurs officiels d'alertes précoces qui font autorité en cas d'aléas hydrométéorologiques et climatiques; la responsabilité qui incombe avant tout aux Membres de mettre en place des MHEWS; et les efforts de collaboration requis sur toute la chaîne des MHEWS entre les multiples acteurs nationaux et internationaux.

Voir la section «Background documents» du [minisite EC-78](#), qui contient la trousse à outils EW4All.

Suivi et évaluation

Des indicateurs de réussite et des attentes claires ont été établis par rapport à la mise en œuvre de l'Initiative dans le cadre du suivi, de l'évaluation et de la présentation de rapports, qui a été élaboré par des experts issus des organisations participantes. Une théorie du changement a été mise au point pour l'Initiative EW4All, afin de présenter une vue d'ensemble des résultats, des produits et de l'objectif de l'initiative. Le cadre de suivi et d'évaluation se compose d'un socle commun d'indicateurs à utiliser dans les différents programmes et projets pour suivre les progrès par rapport à la théorie du changement.

L'OMM a établi un niveau de référence sur les capacités liées au pilier 2 en adoptant une double approche: élaborer une méthodologie d'évaluation rapide pour mesurer les capacités d'alerte précoce dans les 30 pays pilotes pour l'Initiative EW4All, et mener des diagnostics nationaux en matière d'hydrométéorologie pour évaluer les principales capacités et les principaux environnements opérationnels des SMHN.

Les rapports 2022 et 2023 sur la situation des systèmes d'alerte précoce dans le monde ont été produits, présentant le bilan des progrès accomplis dans ce domaine.

Lancé à l'occasion de la COP 28, un tableau de bord de l'Initiative «Alertes précoces pour tous» présente le suivi transparent et constant des progrès de l'Initiative. Un indice de maturité de l'Initiative EW4All est en cours d'élaboration, fondé sur la compréhension commune interpilier des exigences de base et des niveaux de maturité des systèmes d'alerte précoce, et rend compte des actions rapides assurées par les Membres, les partenaires d'exécution et les parties prenantes concernées.

Voir le document [EC-78/INF. 3.1\(2\)](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation rapide du pilier 2: surveillance et prévision des dangers, y compris des détails sur le cadre de suivi de l'Initiative EW4All.

Priorités et travail à venir

Domaines d'action privilégiés pour l'Initiative en 2024 et au-delà.

- **Mise en œuvre accélérée**

Apporter un appui coordonné et une assistance technique pour combler les lacunes mentionnées dans les feuilles de route EW4All nationales, en développant notamment des partenariats stratégiques et en intégrant de nouvelles technologies pour adopter des solutions innovantes.

- **Élargissement du champ d'action**

Élargir le champ d'action de l'Initiative EW4All au-delà de la première cohorte de 30 pays pour répondre à la demande et aux besoins des pays et des communautés vulnérables.

- **Déblocage de fonds pour mettre en place des dispositifs d'alerte précoce durables**

Accéder à des fonds et en tirer parti de façon stratégique pour assurer une action soutenue et la réalisation des objectifs de l'Initiative EW4All.

Voir le document [EC-78/Doc. 6\(1\)](#) sur la révision des directives concernant la participation à des partenariats public-privé, le document [EC-78/Doc. 8\(4\)](#) sur la stratégie de l'OMM en matière de mobilisation des ressources et le document [EC-78/Doc. 5.1](#) sur la coopération et la coordination avec le système des Nations Unies, qui décrivent dans le détail les progrès réalisés dans ces domaines prioritaires.